

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

Affiché le ..octobre 2020

Présents : F.BREUZIN –C.POUZARGUE– O. CONTRERAS – D. MONOD – M. JOLLY – D. FERLAY – H. DESTANDAU – V. PASQUIER – P. POILANE – S. BENHAMDINE – JJ. DURANTIN – P. GUIZE – G. FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – M.RIBIER – S. BOIRAL

Excusées : C.CROTTET (pouvoir : I.MORETTON-FRAYSSE), A.BERGER (Pouvoir : S.BENHAMDINE)

Secrétaire de séance : S.BENHAMDINE

- **DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET M14**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le budget communal prévu et voté en début d'année doit être modifié afin de faire face à des charges exceptionnelles.

La proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents

- **CESSION DE PLATEAUX A AMENAGER – CHEMIN DE LA BLANCHERIE : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS**

Dans le cadre de la rénovation de la maison située chemin de la Blancherie, la commune propose de céder les 2 plateaux créés dans l'ancienne grange. Deux lots sont proposés.

Lot 1 : Plateau brut de 80m², 2 places de stationnement et un terrain de 35m²

Lot 2 : Plateau brut de 80m², 2 places de stationnement et un terrain de 50m²

Les deux lots comprennent : la maçonnerie, l'enduit des façades, les baies vitrées, la réfection de la toiture, la dalle, le plancher intermédiaire et l'accès à tous les réseaux.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de céder chaque lot au prix de 170 000€. Le prix de vente est adopté à l'unanimité.

- **EXONERATION DE LOYERS POUR LES ENTREPRISES LOCATAIRES DE LA COMMUNE**

La commune a été sollicitée par des professionnelles occupant des locaux communaux, pour une exonération temporaire de loyer suite à la crise sanitaire.

Il a ainsi été décidé d'exonérer Mme BARNEOUD et son entreprise « Les 3 monstres » à hauteur de 2 mois de loyer pour un total de 792,34€ TTC ainsi que Mme BERGER et son entreprise « Little Ronznette » à hauteur de 3 mois de loyer pour un total de 347,40€ TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder ces exonérations pour un total TTC de 1139,74€.

- **REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COPAMO**

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'un vote doit se tenir afin de décider ou non de transférer les compétences liées au Plan Local d'Urbanisme à la COPAMO. Cette décision impliquerait une gestion de l'urbanisme et du PLU au niveau intercommunal et non plus communal.

A l'unanimité, les membres du conseil se déclarent contre ce transfert.

- **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – FIXATION DU DROIT DE PLACE**

Monsieur le maire indique qu'il convient de fixer les droits de place pour 2020. Cette année, certaines modifications sont à prendre en compte : la cessation d'activité de M. Sauvadon et l'utilisation d'un branchement par le fromager impliquent un réajustement des montants.

Le Conseil municipal décide des tarifs suivants : boucherie 136,70€, Gérald SAUVADON bar/restaurant : 80,07€, Alain DOUSSON bar/restaurant : 160,14€, Thierry ROUZIER, primeur : 50,75€, Epicerie VIVAL : 100€, fleuriste : 100€, Fromager/produits laitiers : 136,70€ et le vendeur d'olives : 50,75€

- **MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COPAMO ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION**

La COPAMO propose aux 11 communes du Pays Mornantais une convention mettant à disposition l'un de leurs agents pour la réalisation de l'entretien du parc automobile de la commune pour une année. Le coût est estimé à 784,35€ mais sera facturé en fonction des interventions réellement effectuées.

Après discussion, la proposition de la COPAMO est approuvée avec 18 voix pour et une voix contre.

- **DEMANDE DE SUBVENTION 2020 AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES POUR LE FINANCEMENT DE LA REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – DEMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière auprès des services du conseil régional pour le financement de la requalification du centre-bourg. Le montant sollicité est de 100 000 €.

La subvention permettra d'améliorer la sécurisation des déplacements, d'atténuer l'impact de la voiture et de sécuriser la traversée du village et en améliorer l'accessibilité » et le confort pour les piétons et favoriser les modes doux

- **LOCATION DE SALLE : REMBOURSEMENT D'ARRHES SUITE A ANNULATION**

En raison de l'épidémie de covid-19 et suites aux directives de l'état et aux mesures sanitaires mises en place, les locations d'établissements recevant le public ont été impactées depuis le 15 mars 2020 et notamment l'Equipement rural d'animation et la salle Saint-Laurent pour lesquelles la commune perçoit des recettes.

En conséquence, Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Commune a été contrainte d'annuler plusieurs réservations prises par des particuliers à compter de cette date.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les arrhes versées par M et Mme VIGNE pour un montant total de 195 €.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

-Le Conseil municipal des enfants a élu ses nouveaux conseillers. Les élèves de CM1 ont voté jeudi 8 octobre pour élire 6 élèves. Samedi 10 octobre, Louna SCARCELLA a été élue maire. Le conseil prévoit de continuer les projets entamés les années précédentes. Nous leur souhaitons à tous un excellent mandat.

-Retour sur l'espace jeunes : Les retours sur l'espace jeunes « nouvelle formule » sont très positifs. De plus en plus d'ados participent aux animations.

Divers travaux sont en cours de réalisation sur la commune. Ils concernent principalement le retraçage de lignes au sol (passages piétons, lignes de stop, places handicapé...) mais aussi celui des nouveaux plateaux route de Mornant et route de Soucieu.

-L'opération « adopte une poule » s'est terminée avec succès le 26 septembre avec la remise de 80 poules à raison de 2 poules par famille. Monsieur le maire remercie les élus présents.

-L'association de la chasse a émis la demande auprès de la maire afin de disposer d'un local où se réunir. L'association de football ne proposant plus de cours sur la commune, Monsieur le maire a proposé à M MARION de disposer de ce local. Une convention sera signée prochainement.

-La déchetterie devrait ouvrir d'ici un mois. Elle fonctionnera via une plateforme en ligne sur laquelle il faudra s'inscrire avec sa plaque d'immatriculation. La barrière sur le site s'ouvrira avec la détection de la voiture. En raison des conditions sanitaires actuelles, l'inauguration officielle du site n'aura pas lieu.

Prochaine séances du Conseil municipal: Lundi 2 novembre 2020 à 20h30.

La séance est levée à 22h40